

Etudiant-es CAPEPS

Ensemble pour l'EPS



Nombre de postes, ce n'est qu'un début L'action redonne un avenir au métier !

Le ministère a rendu public le nombre de postes aux CAPEPS. Alors que les suppressions de postes se poursuivent à l'Education nationale, nous enregistrons une nouvelle progression des recrutements pour la troisième année consécutive. Fruit de nos luttes constantes depuis 2006 (descente à 400 recrutements), cette évolution positive n'en reste pas moins insuffisante pour compenser les 1200 départs en retraite prévus en 2012. De plus, à cette rentrée, malgré l'emploi de 2000 précaires et l'imposition de plus de 30 000 HSA (qui représentent 1500 postes), des horaires obligatoires ne sont pas couverts dans 6% des établissements !

Pour répondre aux besoins il faut recruter massivement sur des emplois stables et statutaires, refuser les HSA qui tuent l'emploi, résorber la précarité. Les chiffres ci-dessus montrent que c'est possible. Depuis longtemps le SNEP en a fait sa priorité. Il poursuivra la mobilisation solidaire de la profession sur l'emploi. Il sera à vos côtés pour dire haut et fort que la filière STAPS « éducation et motricité » a un avenir.

Session 2012

- CAPEPS externe : 600 postes - 1835 inscrits
- CAPEPS interne : 60 postes - 1306 inscrits
- Agrégation interne : 100 postes - en attente
- Agrégation externe : 25 postes - 815 inscrits

Zéro au CAPEPS

Le SNEP demande la suppression du zéro éliminatoire (nous ne sommes pas contre la note zéro en soi), les aléas de la pratique et des épreuves (par exemple problèmes des blessures dues à un adversaire, gêne par d'autres candidats dans certaines activités...) ne permettant pas l'égalité réelle des candidats.

CLES2 et C2i2e

Encore un effort M. le Ministre !

70% des étudiants de STAPS ne peuvent justifier du CLES2. Le SNEP a interpellé le ministère à plusieurs reprises pour exiger la suppression de cette exigence tant que les conditions ne seront pas réunies pour assurer l'équité entre candidats.

Le ministre de l'Education nationale vient d'opérer un premier recul. Il indique sur son site internet que « *dès lors que les candidats, titulaires d'un master, présentent un relevé de notes qui atteste de la validation de crédits dans une langue vivante étrangère, ils n'ont pas à justifier du CLES2. Toutefois, ces crédits de langue vivante étrangère ne doivent pas avoir été obtenus par compensation.* »

Le ministre apporte ainsi une première réponse. C'est un obstacle en moins pour nombre d'entre vous. Mais, cet assouplissement de la règle n'assure pas l'équité et laisse sur le chemin les étudiants qui ont validé leurs ECTS par compensation et la majorité des candidats libres. Ceux-ci sont toujours contraints de se débrouiller pour justifier du CLES2, sésame indispensable au recrutement. Et beaucoup d'universités ne disposent pas de l'habilitation à délivrer le CLES.

Nous demandons la suppression de l'exigence de certification CLES 2 et C2i2e pour valider les concours.

A minima et dans l'urgence, nous exigeons un moratoire suspendant ces exigences pour les cinq années à venir.

Aides spécifiques aux candidats

Les étudiants inscrits en deuxième année de master peuvent bénéficier d'aides spécifiques. Ils ont jusqu'au **30 novembre 2011** pour déposer un dossier.

Rendez-vous sur le site :

<http://www.iufm.fr/applis/actualites/spip.php?article891>

**Les militantes et militants du SNEP, vos futur-es collègues,
sont là pour vous aider !**



Syndicat National de l'Education Physique
de l'enseignement public (FSU)

<http://www.snepfsu.net/formation> toutes nos revendications pour défendre l'EPS et améliorer la formation
Des questions sur le CAPEPS, un problème lié à vos stages ? Contactez le SNEP national educ@snepfsu.net